

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille douze et le vingt six juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI- M GUIRAUD – MM TACCONE – BLANC - FONTAINE – ROUDET – MERLY - Mme SANS.

Etaient absents avec pouvoir : Mme VIDAL (avec pouvoir à Mme SANS), M BRET (avec pouvoir à Mme FADDI).

Etaient absents : Mmes VAGLIENTI – MAUREL – JACONO – M PAGES.

Date de la convocation : 21 juin 2012

Secrétaire de séance : M TACCONE Jean-François

DCM 2012-38

**PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L' ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Madame le Maire ouvre la séance et expose que la participation pour le raccordement à l'égout instituée par l'article L 1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de financement rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Madame le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer à 3 000 € par logement la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012.
- DECIDE de fixer à 300 € par logement la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif pour les constructions existantes au 1^{er} juillet 2012.
- DIT que les recettes seront recouvrées par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

DCM 2012-39

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET CLAS « Je grandis par le jeu » de l'association Accueil de Loisirs en Pays d'Agout

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de CLAS a pour objectif d'offrir aux enfants un accompagnement complémentaire à l'école pendant le temps périscolaire, autour de compétences psycho sociales et culturelles.

Il permettra aux enfants de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes. Il leur donnera également la possibilité d'élargir leur centre d'intérêt, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles de l'environnement proche.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal si la commune souhaite soutenir ce projet proposé par l'association Accueil de Loisirs du Pays d'Agout et co financé par la Communauté de Communes du Pays d'Agout :

- par le versement d'une subvention de fonctionnement déterminée par enfant à hauteur de 20 €. Le versement aura lieu pour la totalité des séances prévues au contrat et interviendra du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.
- par la mise à disposition de locaux éventuelle afin de permettre l'accueil de l'activité au sein du groupe scolaire situé sur la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE le versement d'une subvention à hauteur de 20 € par enfant, plafonnée à 400 € par année scolaire.
- DIT ne pouvoir actuellement mettre de locaux à disposition de l'association Accueil de Loisirs du Pays d'Agout.
- DIT que la participation de la commune peut être dénoncée après en avoir informé la CC du Pays d'Agout.

Séance levée à 22H00.

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>M GUIRAUD Pierre</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>
<i>M TACCONE Jean-François</i>	<i>M BLANC Francis</i>	Absente
<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M FONTAINE Robert</i>	Absente
<i>M MERLY Michel</i>	<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>Mme SANS Coralie</i>
Absent	<i>M BRET Gérard</i>	

COMMUNE DE DAMIATTE (Tarn)
Séance du 26 juin 2012

